

DEPARTEMENT DE LA REUNION
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
TERRITOIRE DE LA CÔTE OUEST
SAINT LEU – TROIS BASSINS – SAINT PAUL
LE PORT – LA POSSESSION

Envoyé en préfecture le 17/11/2022
Reçu en préfecture le 17/11/2022
Publié le 25/11/2022 
ID : 974-249740101-20221117-2022_112_BC_12-DE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 7 novembre 2022

Nombre de membres en exercice : **16** **L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, LE SEPT NOVEMBRE** à 14 h 30,
le Bureau Communautaire s'est réuni au siège du TCO, à Le Port dans la
Salle du Conseil Communautaire, après convocation légale, sous la
présidence de **M. Emmanuel SERAPHIN, Président.**
Nombre de présents : 14
Nombre de représentés : 2
Nombre d'absents : 0 **Secrétaire de séance : M. Irchad OMARJEE**

OBJET

AFFAIRE N°2022_112_BC_12
Achat Socialement Responsable :
Convention de partenariat 2022-2023
entre le Territoire de la Côte Ouest
(TCO) et la Maison de l'emploi du
Nord (MDEN)

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

Mme Huguette BELLO - M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Mélissa
COUSIN - Mme Denise DELAVANNE - M. Irchad OMARJEE - Mme
Laetitia LEBRETON - Mme Mireille MOREL-COIANIZ - Mme Roxanne
PAUSE-DAMOUR - Mme Vanessa MIRANVILLE - M. Henry HIPPOLYTE
- M. Fayzal AHMED-VALI - M. Bruno DOMEN - M. Daniel PAUSE - M.
Jean-Bernard MONIER

Nombre de votants : 16

ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :

NOTA :

Le Président certifie que :

M. Olivier HOARAU procuration à M. Henry HIPPOLYTE - M. Philippe
LUCAS procuration à M. Bruno DOMEN

- la convocation a été faite le :
31 octobre 2022

- date d'affichage et de publication de la
liste des délibérations au plus tard le
14/11/2022

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 7 NOVEMBRE 2022

AFFAIRE N°2022_112_BC_12 : ACHAT SOCIALEMENT RESPONSABLE : CONVENTION DE PARTENARIAT 2022-2023 ENTRE LE TERRITOIRE DE LA CÔTE OUEST (TCO) ET LA MAISON DE L'EMPLOI DU NORD (MDEN)

Le Président de séance expose :

Contexte

Le TCO est fortement engagé dans le développement de la commande publique socialement responsable sur l'ensemble du territoire.

Afin de renforcer son action, le TCO souhaite élargir les possibilités en matière d'achats sociaux responsable notamment par les marchés réservés aux structures d'insertion par l'activité économique ainsi que les clauses de stages.

Pour favoriser cette mise en œuvre, la Maison de l'Emploi du Nord (MDEN) propose aux pouvoirs adjudicateurs de les accompagner dans l'utilisation de deux outils de l'Achat Socialement Responsable (ASR) : les marchés réservés et les clauses de stages.

Dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté et sur le développement de l'achat socialement responsable à La Réunion, une convention a été signée le 24 novembre 2021, entre l'État (la DEETS) et la MDEN. Cette action s'inscrit également dans le Plan National pour des achats durables 2021-2025 (PNAD).

Cette convention permet notamment à la MDEN de développer 10 marchés réservés à l'Insertion par l'Activité Économique et 20 clauses de stages sur La Réunion en accompagnant gratuitement des pouvoirs adjudicateurs qui le souhaitent.

S'agissant des marchés réservés, ceux-ci font partie des marchés publics comportant des clauses spécifiques comme des clauses sociales et s'adressent à des catégories particulières de structures comme des structures d'insertion ou autres formes d'entreprises.

Concernant les clauses de stages, une partie importante des marchés n'est pas « clausée » à l'heure actuelle, à cause d'un montant insuffisant ne permettant pas de générer plus de 70 heures de contrat de travail. La MDEN développe depuis le début de l'année 2021, la clause de stage qui permet de clauser ces marchés en imposant aux entreprises attributaires non pas des heures d'insertion en contrat de travail, mais des heures de stage s'adressant aux jeunes décrocheurs scolaires, aux jeunes de la garantie jeune, aux bénéficiaires du revenu de solidarité active (BRSA), aux demandeurs d'emploi.

Objectifs de la convention

L'objectif de ce partenariat est de permettre à la commande publique de la collectivité de renforcer son levier de progrès social et sa source d'opportunités d'insertion pour les plus fragiles grâce à l'accompagnement de la MDEN dans le développement des marchés réservés « Insertion par l'Activité Economique » et des clauses de stage.

Par cette convention, la MDEN propose les missions suivantes :

- Assister la collectivité ou ses maîtres d'ouvrages dans la mise en œuvre et le suivi des marchés réservés (sourcing d'entreprises, appui à la rédaction de pièces du marché, mobiliser les partenaires de l'emploi ...),
- Accompagner les entreprises attributaires des marchés « clausés » dans la mise en œuvre de la clause sociale, avant et pendant les travaux.

La MDEN assurera le suivi de l'exécution des clauses pendant une durée maximale du marché à l'entreprise attributaire.

Afin de garantir le bon fonctionnement du dispositif d'accompagnement, la collectivité s'engage à :

- Favoriser l'inscription de clauses sociales dans l'ensemble de ses marchés,
- Soutenir la démarche d'insertion auprès des entreprises soumissionnaires,
 - De manière générale, favoriser une étroite concertation entre les différents acteurs (collectivité, entreprises attributaires, bénéficiaires et MDEN).

Le suivi de cette convention en lien avec la MDEN sera assuré par le facilitateur clauses sociales. Il fera le lien entre la direction de la commande publique et les directions projets du TCO. Ce suivi fera l'objet d'un bilan annuel afin de pouvoir mesurer le progrès social dans les procédures d'achat public.

Il s'agit de valider la convention de partenariat sans impact financier permettant au TCO d'être accompagné par la Maison de l'Emploi du Nord (MDEN) dans l'utilisation des deux outils de l'Achat Socialement Responsable (ASR) : les marchés réservés et les clauses de stage.

A reçu un avis favorable en Conférence Des Maires du 06/10/2022.

A reçu un avis favorable en Commission Economie, Tourisme, Culture et Politique de la Ville du 20/09/2022.

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
Oùï l'exposé du Président de séance,**

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :

- AUTORISER le Président à signer la convention ainsi que tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le
Le Président de séance
Emmanuel SERAPHIN
Président